

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RENAISON

CONSEIL MUNICIPAL DE ST JEAN ST MAURICE S/LOIRE
REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 23/06/2022
N° 2022-08

Augmentation tarif cantine rentrée 2022 2023

L'an deux mille vingt deux, le vingt trois juin à dix neuf heures, les membres du Conseil Municipal de St Jean St Maurice s/Loire se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, régulièrement convoqué le 16/06/2022, sous la présidence de M. Jean SMITH, Maire.

Présents : M. Jean SMITH, Mme Françoise TRAVARD, M. Pascal DUPLAY, Mme Violette BRUNET, M. Jean-Luc BOUCHET, Mme Colette MAURY, M. Maurice DORIER, M. Jocelyne LASSAIGNE, Mme Sandrine DAVID, M. Laurent DANJOUX, M. André FRANÇOIS.

Absents : Mmes Nadège PEDRINI, Laetitia JOUANNEAU,

Absents excusés : M. Julien FRAGNE avec pouvoir donné à M. André FRANÇOIS
M. Michel BOURGOIN avec pouvoir donné à M. Jean SMITH

Nombre de conseillers :

En exercice : 15 présents : 11 votants : 13

Secrétaire de séance : Mme Françoise TRAVARD

Monsieur le Maire informe :

Au vu de la hausse des denrées alimentaires et de l'énergie depuis le printemps, il convient de revoir le tarif de la cantine qui est actuellement fixé à 3.20 €.

Une hausse de 6% soit 3.40 € est proposée sachant que si l'on voulait équilibrer les dépenses (salaires personnel cantine) et recettes (facturation familles), il faudrait réévaluer le prix du repas à 4 €.

La différence est donc prise en charge par la Mairie.

En cas de non réservation, le tarif reste à 5 €.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'augmentation du prix du repas à 3.40 € à compter de la rentrée 2022/2023.

Au registre, tous les membres présents ont signé.
Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus,

Le Maire,
J. SMITH

